

Personnes-ressources
pour les médias :

Ernie Knewitz
1 732 524-1090
media-relations@its.jnj.com

Jake Sargent
1 202 569-5086
JSargen3@ITS.JNJ.com

Personnes-ressources
pour les investisseurs :

Christopher DelOrefice
1 732 524-2955

Lisa Romanko
1 732 524-2034

Quinze nouveaux tests effectués sur la bouteille de poudre pour bébés Johnson testée par la FDA n'ont pas détecté d'amiante

Plus de soixante nouveaux tests effectués par deux laboratoires tiers sur le lot rappelé n'ont pas détecté d'amiante

NEW BRUNSWICK, NJ (29 OCTOBRE 2019) – Johnson & Johnson Consumer Inc. (l'Entreprise) a annoncé aujourd'hui que quinze nouveaux tests effectués sur la bouteille de poudre pour bébés Johnson testée par la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis n'ont pas détecté d'amiante. Quarante-huit nouveaux tests en laboratoire additionnels effectués sur des échantillons provenant du lot unique de poudre pour bébés Johnson que [l'Entreprise a volontairement rappelé](#) le 18 octobre (lot no 22318RB) ont également confirmé que le produit ne contient pas d'amiante. Ces tests ont été menés par deux laboratoires tiers dans le cadre des essais et de l'enquête de l'Entreprise en cours.

« Des tests rigoureux effectués par des tiers ont confirmé que la poudre pour bébés Johnson ne contient pas d'amiante », a affirmé l'Entreprise. « Nous maintenons que notre produit est sécuritaire. »

Des tests démontrent que des résultats positifs sont possibles à cause de la contamination de laboratoire

Suivant son rappel volontaire, l'Entreprise a embauché deux laboratoires tiers pour réaliser rapidement un grand nombre de tests sur le lot de poudre pour bébés Johnson. Ces tests comprennent la microscopie électronique en transmission (MET), la diffraction de rayons X sur poudres (X-Ray Diffraction, XRD) et la microscopie en lumière polarisée (MLP).

L'un des laboratoires n'a pas suivi son protocole standard et a employé une salle secondaire en plus de ses salles de préparation standard. Dans cette salle secondaire, cinq échantillons ont été préparés et la présence d'amiante a été détectée dans trois d'entre eux. Après cette découverte, le laboratoire a mené une enquête et déterminé qu'un climatiseur portatif utilisé pendant la préparation des échantillons dans la salle secondaire avait été contaminé par de l'amiante. Aucun amiante n'a été détecté dans les échantillons préparés dans la salle standard.

Cette trouvaille souligne l'importance d'enquêter sur tout résultat positif d'un test. Selon l'American Society for Testing and Materials, un organisme de normalisation international qui définit la contamination comme préoccupation majeure lors de l'analyse d'amiante ([ASTM 6620-19, Standard Practice for Asbestos Detection Limit Based on Counts \[méthode standard pour la limite de détection de l'amiante fondée sur les données\], à 5.1.3\[iii\]](#)), même quand des mesures de protection minutieuses sont suivies, il peut y avoir contamination d'amiante lors de la division, de l'entreposage, de la préparation et de l'analyse des échantillons.

L'Entreprise a publié des rapports tirés des tests mentionnés ci-dessus. Ceux-ci peuvent être consultés à [FactsAboutTalc.com](https://www.factsabouttalc.com).

Après des décennies de tests de produits, aucune trace d'amiante n'a été détectée dans la poudre pour bébés Johnson

L'Entreprise a mis en place une norme de tests rigoureuse pour s'assurer que son talc cosmétique est sécuritaire. Des milliers de tests effectués au cours des 40 dernières années, y compris les tests de la FDA du mois dernier, ont confirmé à répétition que la poudre pour bébés Johnson ne contient pas d'amiante. Notre talc provient de sources de minerai dont il a été confirmé qu'elles répondent à nos spécifications rigoureuses, qui dépassent d'ailleurs les normes de l'industrie. L'Entreprise et ses fournisseurs testent régulièrement ce talc pour s'assurer qu'il ne contient pas d'amiante. Il a également été testé et confirmé sans amiante par une multitude de laboratoires indépendants, d'universités et d'autorités sanitaires mondiales.

Depuis 133 ans, la famille d'entreprises Johnson & Johnson s'est engagée à accorder la priorité aux besoins et au bien-être des gens que nous servons, et nous continuerons de le faire.

Comme communiqué précédemment, par excès de prudence, le lot no 22318RB de poudre pour bébés Johnson a été rappelé le 18 octobre. Si vous avez des questions sur le rappel, communiquez avec le centre de service à la clientèle de Johnson & Johnson à l'adresse www.johnsonsbaby.com ou par téléphone au 1 866 565-2229.

NOTE AUX INVESTISSEURS CONCERNANT LES ÉNONCÉS PRÉVISIONNELS :

Le présent communiqué de presse contient des « énoncés prévisionnels » au sens de la Private Securities Litigation Reform Act (loi de la réforme sur les litiges en matière d'émissions réservées) de 1995 concernant le rappel volontaire d'un lot de poudre pour bébés Johnson. Le lecteur est mis en garde de ne pas se fier à ces énoncés prévisionnels. Les énoncés prévisionnels contenus dans le présent communiqué de presse sont fondés sur les attentes actuelles à l'égard d'événements futurs. Si les hypothèses sous-jacentes s'avèrent inexactes ou si des risques ou des incertitudes connus ou inconnus se concrétisent, les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes et des projections de JJCI ou Johnson & Johnson, ou des deux. Les risques et incertitudes comprennent, sans toutefois s'y limiter : les préoccupations relatives à l'efficacité ou à l'innocuité des produits qui entraînent des rappels de produits ou des mesures réglementaires; les litiges défavorables importants ou les mesures gouvernementales, y compris celles liées aux réclamations en responsabilité des produits; l'incertitude quant au succès commercial des nouveaux produits et de ceux existants; la capacité de l'entreprise à exécuter avec succès des plans stratégiques; les difficultés ou retards dans la fabrication en interne ou au sein de la chaîne d'approvisionnement; les changements aux lois et aux règlements applicables; les changements dans le comportement et les dépenses des consommateurs de produits et de services de soins de santé; et la surveillance accrue du secteur des soins de santé par les organismes gouvernementaux. Une liste et une description plus détaillées de ces risques, incertitudes et autres facteurs figurent sur le formulaire 10-K du rapport annuel de Johnson & Johnson pour l'exercice terminé le 30 décembre 2018, y compris dans les sections intitulées « Cautionary Note Regarding Forward-Looking Statements » (Mise en garde concernant les énoncés prévisionnels) et « Item 1A. Risk Factors » (Rubrique 1A : facteurs de risque) du formulaire 10-Q du plus récent rapport trimestriel déposé par



l'entreprise ainsi que dans les documents subséquents que cette dernière a déposés auprès de la Securities and Exchange Commission.

Des copies de ces documents sont disponibles en ligne à www.sec.gov et à www.jnj.com ou sur demande auprès de Johnson & Johnson. Tout énoncé prévisionnel contenu dans le présent communiqué ne s'applique qu'à la date du présent communiqué. Ni Johnson & Johnson Consumer Inc. ni Johnson & Johnson ne s'engagent à mettre à jour les énoncés prévisionnels à la lumière de nouveaux renseignements ou d'événements ou de développements futurs. L'Entreprise décline expressément toute responsabilité quant aux actions entreprises ou non entreprises sur la base de tout le contenu du présent communiqué de presse ou d'une partie de celui-ci.